

Au 1^{er} janvier 2021, la région Occitanie devient la 4^e région la plus peuplée de France. Sa population augmente rapidement sur la période 2015-2021 grâce à un fort excédent migratoire alors que les naissances et les décès s'équilibrent sous l'effet de la baisse de la fécondité et du vieillissement de la population.

La Haute-Garonne et l'Hérault sont les départements de France métropolitaine où la population augmente le plus vite. Malgré la dégradation des soldes naturels, la population augmente en Ariège, dans l'Aude, le Gard, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Elle reste quasiment stable dans les autres départements de la région.

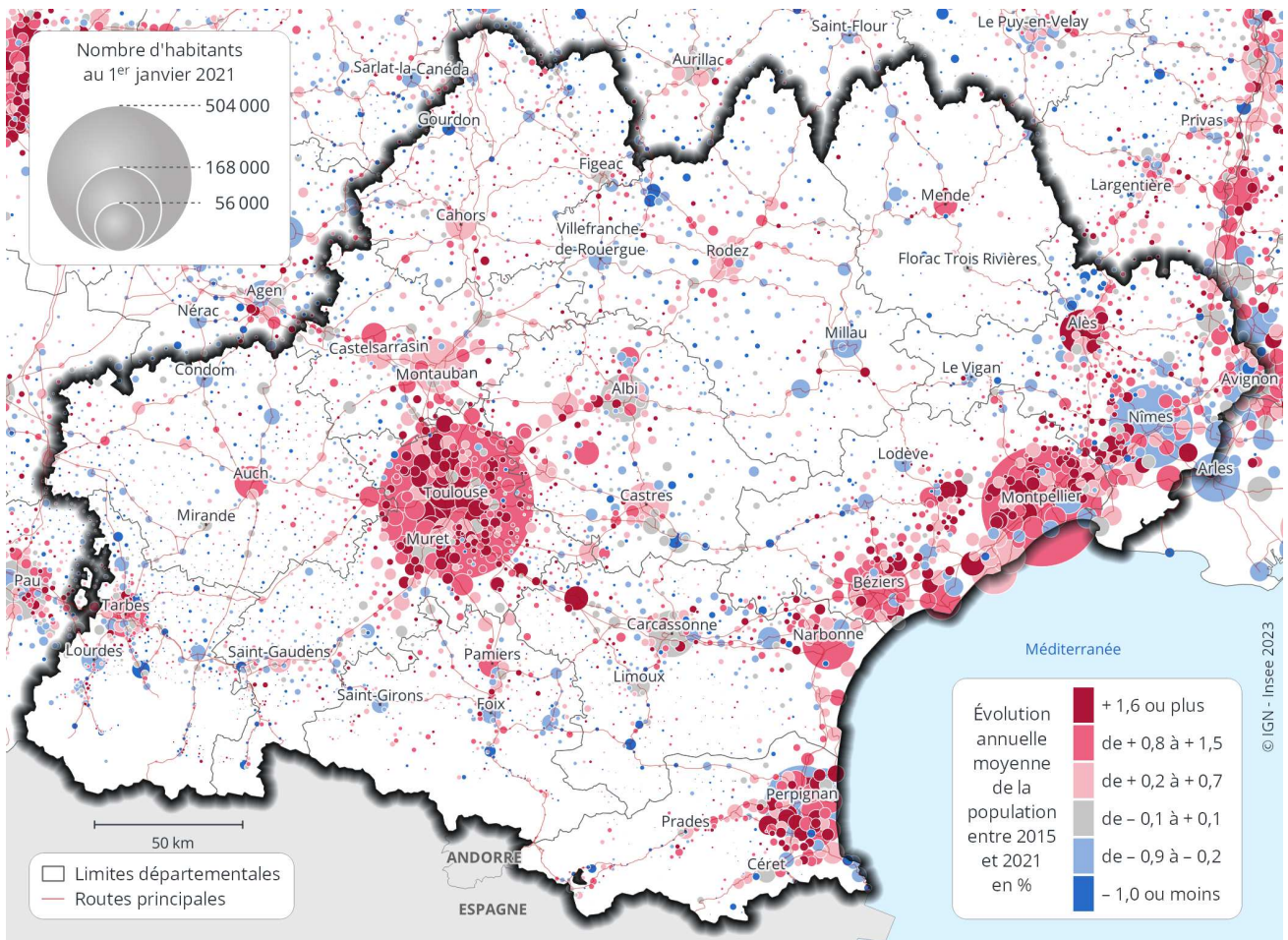
La population progresse fortement dans les communes de Toulouse et de Montpellier qui franchissent respectivement les seuils de 500 000 et 300 000 habitants. À l'inverse, elle recule à Nîmes et à Perpignan, les deux autres communes de plus de 100 000 habitants de la région.

En Occitanie, la population augmente à un rythme de 0,7 % par an entre 2015 et 2021

Au 1^{er} janvier 2021, 6 022 176 personnes résident en Occitanie. La région pointe désormais en 4^e position, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine, talonnant cette dernière et dépassant les Hauts-de-France pour la première année.

Entre 2015 et 2021, la population d'Occitanie augmente de 0,7 % par an, soit environ 41 300 habitants supplémentaires chaque année, l'équivalent d'une commune comme Castres. L'Occitanie se place en troisième position parmi les régions françaises hors Mayotte où la population augmente le plus rapidement entre 2015 et 2021 (**figure 1**), derrière la Guyane (+1,6 %) et la Corse (+1,0 %). La croissance démographique fléchit légèrement sur la période récente par rapport à la période 2010-2015 (**figure 2**). L'évolution démographique se détériore dans toutes les régions, exception faite de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui maintient son rythme de croissance.

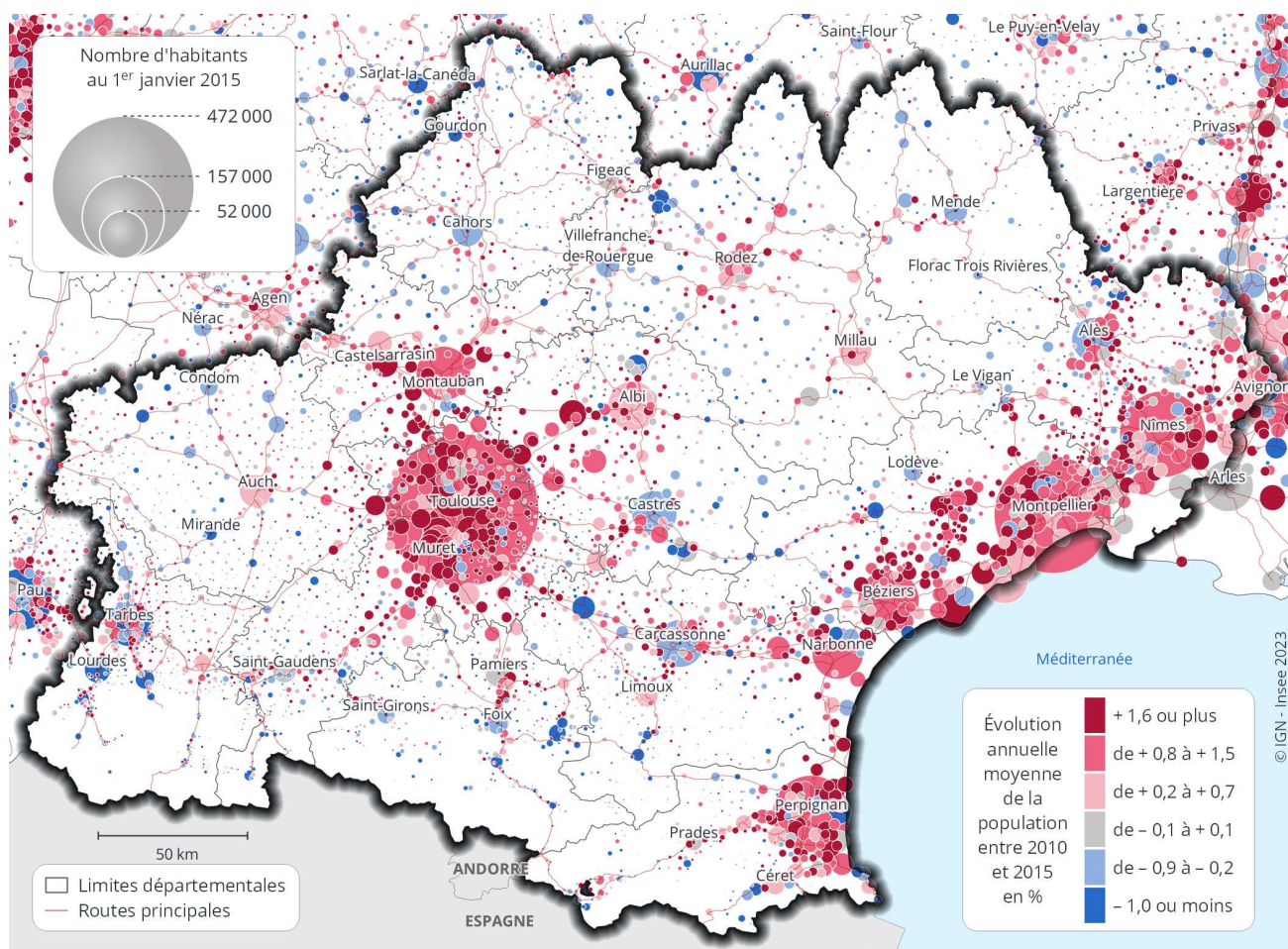
Figure 1 – Population municipale des communes au 1^{er} janvier 2021 et évolution annuelle moyenne 2015-2021



Les données sont dans le [fichier en téléchargement](#).

Sources : Insee, recensements de la population, État civil.

Figure 2 – Population municipale des communes au 1^{er} janvier 2015 et évolution annuelle moyenne 2010-2015



Les données sont dans le [fichier en téléchargement](#).

Sources : Insee, recensements de la population, État civil.

En Occitanie, les arrivées sur le territoire sont nettement plus nombreuses que les départs. Cet excédent migratoire contribue à augmenter la population de +0,7 % chaque année. Il est inférieur à celui de la Corse (+1,1 %) mais supérieur à ceux de la Nouvelle-Aquitaine et de Bretagne (+0,6 %).

En revanche, le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, est quasi nul entre 2015 et 2021 alors qu'il était encore positif entre 2010 et 2015. Les naissances et les décès s'équilibrent ainsi en Occitanie, comme dans d'autres régions telles le Centre-Val de Loire, la Normandie ou le Grand Est. Le solde naturel reste excédentaire en Auvergne-Rhône-Alpes mais devient négatif en Nouvelle-Aquitaine.

La Haute-Garonne et l'Hérault, premiers *ex æquo* pour la croissance de la population

La Haute-Garonne et l'Hérault sont les deux départements de la France métropolitaine où la population augmente le plus fortement entre 2015 et 2021 devant la Gironde et la Loire-Atlantique (**figure 3**). La population croît de 1,2 % en moyenne par an sur la période, soit quatre fois plus vite que la moyenne nationale. Ce sont les seuls départements d'Occitanie où le solde naturel est positif, même s'il est légèrement moins élevé qu'entre 2010 et 2015. Ils concentrent 44 % de la population régionale en 2021, soit 3 points de plus qu'en 2010.

La Haute-Garonne est le département le plus peuplé d'Occitanie et le 12^e de France. Entre 2015 et 2021, la population croît de 16 500 personnes chaque année. L'excédent naturel contribue à hauteur de 0,5 % par an à l'augmentation de la population et l'excédent migratoire à hauteur de 0,7 %.

Dans l'Hérault, la population augmente de 13 600 habitants par an entre 2015 et 2021. L'excédent migratoire porte principalement la hausse de la population (+1,0 % par an), le solde naturel restant légèrement positif, à +0,2 % par an. L'Hérault est le 3^e département le plus attractif de France métropolitaine après la Corse-du-Sud et les Landes.

Figure 3 – Population municipale par département au 1^{er} janvier 2021

Départements	Population 2021	Population 2015	Population 2010	Évolution annuelle moyenne 2015-2021 (en %)			Évolution annuelle moyenne 2010-2015 (en %)		
				Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Haute-Garonne	1 434 367	1 335 103	1 243 641	1,2	0,5	0,7	1,4	0,6	0,8
Hérault	1 201 883	1 120 190	1 044 558	1,2	0,2	1,0	1,4	0,3	1,1
Gard	756 543	738 189	709 700	0,4	0,0	0,4	0,8	0,2	0,6
Pyrénées-Orientales	487 307	471 038	448 543	0,6	-0,3	0,8	1,0	-0,1	1,0
Tarn	393 572	386 543	375 379	0,3	-0,3	0,6	0,6	0,0	0,6
Aude	376 028	366 957	356 467	0,4	-0,3	0,7	0,6	-0,1	0,7
Aveyron	279 649	279 169	276 805	0,0	-0,4	0,5	0,2	-0,3	0,4
Tarn-et-Garonne	263 377	255 274	241 698	0,5	0,0	0,6	1,1	0,2	0,9
Hautes-Pyrénées	230 956	228 582	229 458	0,2	-0,4	0,6	-0,1	-0,2	0,2
Gers	192 437	190 932	188 159	0,1	-0,5	0,7	0,3	-0,3	0,6
Lot	174 942	173 400	174 578	0,1	-0,6	0,8	-0,1	-0,4	0,2
Ariège	154 596	152 499	152 038	0,2	-0,4	0,6	0,1	-0,2	0,3
Lozère	76 519	76 309	77 082	0,0	-0,5	0,6	-0,2	-0,3	0,1
Occitanie	6 022 176	5 774 185	5 518 106	0,7	0,0	0,7	0,9	0,2	0,7
France hors Mayotte	67 408 052	66 190 280	64 612 939	0,3	0,2	0,1	0,5	0,4	0,1

Note : Les taux de variation sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. La somme des parts dues aux soldes naturel et migratoire peut être légèrement différente du taux de variation de la population.

Sources : Insee, recensements de la population, État civil.

L'attractivité se renforce dans certains départements ruraux

Dans tous les départements d'Occitanie, les arrivants sont plus nombreux que les partants entre 2015 et 2021. Cette attractivité compense la dégradation des soldes naturels, liée à la baisse de la fécondité et au vieillissement de la population.

Les populations de l'Aveyron, du Gers, du Lot et de la Lozère sont quasiment stables, bien que les décès soient plus nombreux que les naissances. En effet, le déficit naturel est compensé par un excédent migratoire qui se renforce dans ces départements ruraux. En Lozère, l'excédent migratoire atteint +0,6 % par an entre 2015 et 2021 contre +0,1 % entre 2010 et 2015 et dans le Lot +0,8 % contre +0,2 %.

Entre 2015 et 2021, la population augmente dans l'Aude, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales et le Tarn malgré des décès plus nombreux que les naissances. Dans ces départements, la hausse de la population sur la période est donc uniquement due à leur attractivité. L'excédent migratoire atteint entre 0,6 % et 0,8 % par an. Entre 2015 et 2021, les Pyrénées-Orientales occupent la troisième place des départements d'Occitanie pour la croissance de population (+0,6 % par an) malgré un ralentissement par rapport à 2010-2015.

Les naissances ne sont plus supérieures aux décès désormais dans les départements du Gard et du Tarn-et-Garonne, contrairement à la période précédente. La population du Gard, troisième département d'Occitanie, progresse seulement grâce à l'excédent migratoire (+0,4 % par an). Celui-ci est cependant plus faible que lors de la période précédente (+0,6 % par an). La population du Tarn-et-Garonne continue de croître mais à un rythme inférieur (+0,5 % contre +1,1 % par an précédemment), son excédent migratoire s'essouffant également (+0,6 % contre +0,9 %).

Toulouse et Montpellier parmi les grandes communes de France où la population augmente le plus vite

La région Occitanie compte quatre communes de plus de 100 000 habitants : Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan (figure 4). La commune de Toulouse, 4^e commune la plus peuplée de France après Paris, Marseille et Lyon, franchit le seuil des 500 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2021, 504 078 personnes résident à Toulouse. La commune est la troisième ville où la population augmente le plus rapidement, avec un gain de population de 1,1 % par an, *ex æquo* avec Nantes (derrière Montpellier et Toulon). Elle conserve un excédent naturel élevé (+0,8 % par an) mais l'excédent migratoire baisse par rapport à la période précédente (+0,3 % par an contre +0,5 % de 2010 à 2015).

Figure 4 – Population municipale des 10 principales communes d’Occitanie au 1^{er} janvier 2021

Communes	Population 2021	Population 2015	Évolution annuelle moyenne 2015-2021 (en %)			Évolution annuelle moyenne 2010-2015 (en %)		
			Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Toulouse	504 078	471 941	1,1	0,8	0,3	1,3	0,8	0,5
Montpellier	302 454	277 639	1,4	0,7	0,8	1,5	0,9	0,7
Nîmes	148 104	150 672	-0,3	0,3	-0,6	1,2	0,5	0,6
Perpignan	119 656	121 934	-0,3	0,1	-0,5	0,8	0,3	0,4
Béziers	80 341	75 999	0,9	0,2	0,7	1,4	0,3	1,1
Montauban	61 919	59 982	0,5	0,2	0,3	1,3	0,4	0,9
Narbonne	56 395	53 462	0,9	-0,2	1,1	0,9	0	0,9
Albi	49 714	49 475	0,1	-0,4	0,5	0,2	-0,2	0,4
Carcassonne	46 218	45 996	0,1	0	0,1	-0,6	0,1	-0,7
Sète	44 712	43 620	0,4	-0,3	0,7	0,4	-0,1	0,5

Sources : Insee, recensements de la population, État civil.

La commune de Montpellier franchit le seuil des 300 000 habitants avec 302 454 habitants au 1^{er} janvier 2021. C’est la 7^e commune de France et celle de plus de 100 000 habitants où la population augmente le plus vite entre 2015 et 2021 (+1,4 % par an). Elle combine à la fois de forts excédents naturel et migratoire. La composante naturelle contribue à la hausse de la population à hauteur de 0,7 % par an et la composante migratoire à hauteur de 0,8 % par an.

Les communes de Nîmes et de Perpignan, respectivement 3^e et 4^e communes d’Occitanie par leur population, perdent des habitants entre 2015 et 2021. Ces baisses s’expliquent par la nette dégradation de la composante migratoire. Alors que les migrations résidentielles contribuaient à augmenter la population de +0,6 % par an à Nîmes et de +0,4 % à Perpignan de 2010 à 2015, les départs sont supérieurs aux arrivées sur la période récente.

Le déficit migratoire est de -0,6 % par an à Nîmes et -0,5 % à Perpignan entre 2015 et 2021. Par ailleurs, la composante naturelle s’affaiblit dans ces deux communes. La population continue cependant d’augmenter dans la plupart des communes périphériques.

À Béziers, Montauban et Narbonne, les trois communes d’Occitanie de 50 000 à 100 000 habitants, la croissance démographique repose principalement sur un excédent migratoire, le solde naturel étant négatif à Narbonne et légèrement positif à Béziers et à Montauban. Narbonne se distingue par le renforcement de son attractivité : l’excédent migratoire atteint +1,1 % sur la période 2015-2021 contre +0,9 % sur la précédente.

La commune de Carcassonne perdait des habitants entre 2010 et 2015 (-0,6 % par an) en raison de son déficit migratoire. Sa population se stabilise entre 2015 et 2021 (+0,1 % par an) grâce à des arrivées aussi nombreuses que les départs. La population d’Albi est quasiment stable entre 2015 et 2021, l’excédent migratoire compensant le déficit naturel. Celle de la commune de Sète continue d’augmenter au même rythme que sur la période précédente (+0,4 % par an). Le solde naturel faiblit tandis que l’attractivité augmente.

Publication rédigée par : Alexandra Démier, Christophe Péalapat (Insee)

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès (et inversement de déficit naturel).

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Le **solde migratoire apparent**, mesuré ici, est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. On parle d'excédent migratoire quand ce solde est positif et de déficit migratoire quand il est négatif.

Documentation

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire avait conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y a donc dorénavant (pendant cinq ans) un intervalle, entre deux collectes de recensement, de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2015-2021) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2015-2021) et une période de cinq ans (2010-2015) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire apparent et du solde naturel sur ces périodes de durées différentes n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle. Les recensements de population se déroulent en janvier-février. Le solde naturel de la période 2015-2021 a pu être affecté par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

La somme des deux composantes du taux d'évolution annuel (solde naturel et solde migratoire apparent) peut différer du taux d'évolution total en raison des arrondis.

Pour en savoir plus

- > (1) « **Entre 2015 et 2021, la croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le rural** », Insee Focus n° 316, décembre 2023.
- > (2) « Les dynamiques démographiques dans les départements d'Occitanie : Populations légales au 1^{er} janvier 2021 », Insee Dossier Occitanie, n° 22 (à paraître le 16 janvier 2024).



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Occitanie - 36, rue des Trente-Six Ponts - BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4
Direction de la publication : Caroline Jamet